

CEREALES VALLEE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

**Biopôle Clermont Limagne
63360 SAINT BEAUZIRE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2013



SARL AUDIT FRANCE ASSOCIES

Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Riom

16 rue Valentin Haüy – Parc technologique La Pardieu - 63000 CLERMONT-FD
04.73.31.55.57 04.73.31.53.56 audit@arverneconseil.fr

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association **CEREALES VALLEE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil exécutif.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, tels que décrits dans l'annexe des comptes, et sur le caractère raisonnable, sur la base des éléments disponibles à ce jour, des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil exécutif et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Clermont-Ferrand, le 14 mars 2014

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'E' followed by a vertical line and a horizontal stroke.

SARL AUDIT FRANCE ASSOCIES

Représentée par Eric CUIP

Etats Fiscaux

AGREMENT DGFIP C5113.10012
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des Impôts)

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N°2033-A 2013

Néant

Désignation de l'entreprise Association CEREALES VALLEE
 Adresse de l'entreprise ZAC DU BIOPOLE CLERMONT LIMAGNE 63360 SAINT-BEAUZIRE
 Numéro SIRET * 4 9 0 5 2 1 1 4 3 0 0 0 1 9
 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 2 2 0 1 3		3 1 1 2 2 0 1 2		
		Brut		Amortissements - Provisions		Net		
		1		2		3		
						Net		
						4		
ACTIF								
ACTIF IMMOBILISE	Immobilités incorporelles	010		012				
	Fonds commercial *							
	Autres *	014		016				
	Immobilités corporelles *	028		030				
	Immobilités financières * (1)	040	1 426	042		1 426	1 426	
	Total I (5)	044	1 426	048		1 426	1 426	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050		052				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *							
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		5 382	63 627	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	5 382	070		24 766	18 727
		Autres * (3)	072	24 766	074			
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	135 860	086		135 860	119 578	
	Charges constatées d'avance *	092		094				
		Total II	096	166 008	098		166 008	201 932
	Total général (I + II)	110	167 434	112		167 434	203 358	
PASSIF								
				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120						
	Écarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126						
	Réserves réglementées *							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * (31))	131						
	Report à nouveau	134			43 002		42 778	
	Résultat de l'exercice	136			36 232		224	
	Provisions réglementées	140						
		Total I	142		79 235		43 002	
		Total II	154					
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	156						
	Emprunts et dettes assimilées	164						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166			59 573		131 993	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	172			28 626		28 064	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : (169))	174					300	
	Produits constatés d'avance	176			88 199		160 356	
	Total III	176		88 199		160 356		
	Total général (I + II + III)	180		167 434		203 358		
RETRAIRES	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDIT FRANCE ASSOCIÉS

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		Association CERELES VALLEE		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		
A - RESULTAT COMPTABLE		31 12 20 13		31 12 20 12								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210								
	Production vendue	dont export et livraisons intracommunautaires biens services *	215		214							
			217		218	26 693		10 036				
					222							
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		224								
	Production immobilisée *			226	310 000		300 000					
	Subventions d'exploitation reçues			230	153 611		174 207					
	Autres produits			232	490 304		484 243					
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				234							
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			236							
Variation de stock (marchandises) *				238								
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				240								
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				242	299 776		367 200					
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		244	2 156		856					
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE)		243	324							
Rémunérations du personnel *				250	105 203		80 024					
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	41 276		35 832					
Dotations aux amortissements *				254								
Dotations aux provisions				256							68	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * : 259 dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles : 260											
Total des charges d'exploitation (II)				264	448 411		483 980					
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	41 892		263					
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280								
	Produits exceptionnels (IV)			290								
	Charges financières (V)			292								
	Charges exceptionnelles (VI)			294								
	Impôts sur les bénéfices *			296	5 660		39					
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	36 232		224					
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit col. 2		312	36 232		314					
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles			316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.L.) et autres amortissements non déductibles			318								
	Provisions non déductibles *			322								
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	5 660							
Divers *	dont intérêts excédentaires des optes-ots d'associés : 247				écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* : 248							
Déductions	Entreprise nouvelles (44. ceclap)	986		987		Zone franche Corse (44. ceclap)	988			342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. seplap)	981		989		Pôle de compétitivité (44. trefceclap)	990			350	4 161	
	Divers (44. qzlap)	345		344		Créance due au report en matière de déficit	345					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	37 731		354					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356								
	Déficits antérieurs reportables * :									360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	37 731		372					
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381					Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380			n° du centre de gestion agréé :	388	
Montant de la T.V.A. collectée	374	43 826		376	3	Bénéficiaire moyen du personnel :	376	3	dont apprentis :	handicapés :	Bénéficiaire affecté à l'activité artisanale :	
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :	378	61 013		399		Montant des prélèvements personnels de marchandises * :	399				861	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Paraphe pour les besoins d'identification
AUDIT FRANCE ASSOCIES

SAGE Espaces comptables (novembre 2013) - leur partenaire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Annexes légales

Annexes légales

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2013 dont le total est de 167 433,72 euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat de 36 232,48 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des échéances des créances et des dettes
- Charges à payer et avoirs à établir

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDIT FRANCE ASSOCIES

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE s'élève à 4 161 € au titre de l'année civile 2013. Il est comptabilisé par diminution des charges de personnel, crédit d'un sous-compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDIT FRANCE ASSOCIES

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 426	1 426	
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	5 382	5 382	
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	24 766	24 766	
- T.V.A			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	31 574	31 574	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers	59 573	59 573		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 189	1 189		
Personnel et comptes rattachés	25 056	25 056		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	1 499	1 499		
- T.V.A	882	882		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	88 199	88 199		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDIT FRANCE ASSOCIES

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	27 321
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 449
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	30 770

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	1 742
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	1 742

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

A la clôture de l'exercice, l'association dispose de trois salariés, embauchés en 2009, 2011 et 2013. En conséquence, les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière et de droit individuel à la formation ne sont pas significatifs.

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDIT FRANCE ASSOCIES